



**HEUREUSE ANNEE
2026**



BULLETIN MUNICIPAL

N° 101

JANVIER 2026

SOMMAIRE

Le Mot du Maire *page 3*

COMMUNE DE ZAESSINGUE

Conseil Municipal du 8 décembre 2025 *page 5*

SIVOM DE WAHLBACH-ZAESSINGUE

Conseil du 24 novembre 2025 *page 8*

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme de l'année 2025 *page 11*

Etat-civil de l'année 2025 *page 12*

Les grands anniversaires de 2026 *page 13*

La vie associative *page 14*

L'école *page 18*

Le repas des Aînés *page 20*

Levée des restrictions d'usage de l'eau pour les 7 communes de SLA *page 23*

En bref..... *page 25*

Numéros Utiles *page 33*

LE MOT DU MAIRE

Chères Zaessinguoises, chers Zaessinguois et chers Amis,

Le passage à une nouvelle année est toujours un moment festif et l'occasion d'échanges des vœux avec notre entourage. J'espère qu'en dépit du contexte actuel, vous avez passé de bons moments avec vos proches, dans un esprit de convivialité et de partage.

Malheureusement, force est de constater que nous sommes engagés dans une période difficile, trouble et propice aux crises. Toutes et tous, nous sommes touchés par l'inflation généralisée des prix et l'énergie qui est devenu un poste budgétaire important pour les familles, mais également pour les collectivités locales.

Je comprends la colère du monde rural. Nos paysans sont soumis à des règles très strictes de production et des lourdeurs administratives trop nombreuses, alors que l'accord Mercosur permettra d'importer les produits d'Amérique latine, où les règles sont beaucoup moins contraignantes.

Le 24 février, cela fera 4 ans que la Russie a fait le choix délibéré et injustifiable de lancer une guerre contre l'Ukraine.....

Les catastrophes naturelles, de plus en plus nombreuses et violentes, sévissent sur la terre entière, tuant souvent les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Et malheureusement l'inconscience humaine provoque également des drames. Pour ne citer que l'incendie de la fête du Nouvel An à Crans Montana - fête qui s'est transformée en piège mortel pour 40 personnes, la plupart des jeunes. J'ai une pensée émue pour les victimes et leurs proches. Cette pensée va également aux proches qui ont perdu un membre de leur famille durant l'année 2025 dans notre commune.

Bien plus long que programmés et après quelques surprises et imprévus, les travaux d'isolation de la mairie touchent à leur fin. Il ne reste que quelques petits détails à peaufiner. Libre à chacun de se faire une opinion quant à la couleur choisie et validée par le Conseil Municipal.

Je réitère mes remerciements à M. Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération et Mme Christelle Willer, Vice-Présidente de la région Grand-Est, ainsi que l'Etat pour leurs aides financières. Sans ces subventions, ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Toutes les parcelles libres du lotissement ont été acquises et les constructions vont bon train. La dernière couche d'enrobés devrait être posée cet été dans les rues du quartier. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui ont fait le choix de vivre dans notre belle commune : puissiez-vous vivre sereinement et en bonne harmonie avec vos voisins.

Depuis le mois de septembre dernier, la commune de Zaessingue est passée au ramassage bimensuel des ordures ménagères, avec des commentaires positifs et négatifs. Néanmoins, je suis persuadé qu'en faisant un bon tri et en vous rendant aux bornes d'apport volontaire, il ne reste que très peu d'ordures ménagères à mettre dans votre bac.

Contrairement à ce que nous pourrions espérer, le coût des enlèvements ne diminuera certainement pas. Le but est plutôt d'éviter des augmentations.

Tous les papiers, cartons et emballages en tous genres, métalliques ou plastiques, déposés dans les bornes seront triés et revalorisés. Alors que les ordures ménagères vont être incinérées, ce qui représente un coût très élevé. A nous tous d'être de bons élèves....

Parfois critiqués par certains, je tiens à remercier pour ma part les agents communaux Fred et Tim pour leur investissement au quotidien afin qu'il fasse bon vivre à Zaessingue.

Je remercie également Thibault Schellenberger, Président du SIVOM de Wahlbach Zaessingue, qui est à l'atelier communal tous les matins pour donner les consignes de travail et souvent mettre la main à la pâte lui-même, autant à Wahlbach qu'à Zaessingue.

Un merci particulier à Monsieur Anthony Martin, le Maire de Wahlbach. Durant l'épisode neigeux de ce début d'année, avec son tracteur personnel et muni de la lame de déneigement et la saleuse, il a sillonné les rues de Zaessingue, tard le soir et tôt le matin, afin que vos déplacements puissent s'effectuer en toute sécurité.

6 ans déjà que vous avez choisi de nous faire confiance lors des dernières élections municipales. Des élections qui se sont déroulées dans un contexte inédit, lorsque le Covid s'est invité au lendemain du 1^{er} tour. Repoussant le 2^{ème} tour et l'installation des conseillers municipaux à juin. Du jamais vu et occasionnant la mort de 1,2 millions de français et plus de 7 millions de personnes dans le monde.

Je remercie les Adjointes et l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur implication durant ce mandat. Les séances de travail se sont déroulées dans un climat positif et constructif, au cours desquelles j'ai pu apprécier le caractère respectueux des échanges et débats. A une personne près, cette même équipe sollicitera votre confiance au mois de mars prochain, lors des élections municipales.

Félicitations à Estelle, notre secrétaire de mairie, qui vous accueille depuis plus de 30 ans avec le sourire et la bonne humeur, pour vous conseiller et vous aider dans toutes vos démarches administratives. Durant toutes ces années, elle a passé des concours et examens pour gravir les différents échelons dans le secteur public. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, elle est promue dans la catégorie supérieure, en qualité de « Secrétaire Générale de Mairie ». Un grand bravo à elle.

Enfin, j'aimerais remercier mon épouse Laurence qui, depuis de longues années, accepte de passer des soirées entières seule. Grâce à son soutien et son abnégation, je peux sereinement m'investir pour notre belle commune.

Que l'année nouvelle soit source de bonheur, de joies, de paix et de bonne santé pour vous et tous vos proches.

« Alles gueta fer's neia Johr »
Bliwa gsund !

Votre Maire, Roger ZINNIGER

« Que la santé accompagne vos rêves et que vous les transformiez en réalité. Ne rêvez pas vos vies, mais concrétisez vos rêves..... »

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.12.2025

TERRITOIRES D'ENERGIE ALSACE : NOUVEAUX STATUTS

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au *Conseil municipal* d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le *Conseil municipal* :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à **l'unanimité** ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA 6EME PERIODE

Par délibération du 6 décembre 2021, le *Conseil Municipal* avait approuvé la signature d'une convention entre la commune et Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 5^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2025.

Le Maire rappelle que ce dispositif a été mis en place par la loi POPE de 2005 et vise à obliger les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) à

réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs, dont les collectivités territoriales. Ce dispositif offre donc un levier financier pour elles.

Il est à présent proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat pour la durée de la 6^{ème} période des CEE (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030). Cette dernière précise dans son article 5 que Saint-Louis Agglomération reversera aux communes 70 % du produit de la vente des certificats concernant les opérations qu'elles réaliseront.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- APPROUVE la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 6^e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2030 ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :
 - procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
 - signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune

TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEUR DE LA MAIRIE : LE POINT SUR L'AVANCEMENT

Les travaux d'isolation des façades de la mairie ont commencé en juillet 2025. A ce jour, le crépis est terminé sur l'ensemble du bâtiment, les fenêtres de l'annexe sanitaire sont peintes.

Le chantier a connu quelques péripéties, avec notamment des infiltrations d'eau depuis le toit plat de l'annexe. La membrane d'isolation a été percée à différents endroits à cause de l'échafaudage. Tout ceci a retardé les travaux. La déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.

Aujourd'hui, le sous-bassement est tracé, reste le socle en-dessous à mettre en peinture. Les fenêtres et les portes de l'annexe ont été peintes en blanc pour harmoniser avec les autres menuiseries. Il manque aussi le blason de la commune au-dessus de la porte d'entrée principale ainsi que le mot « mairie » et le nettoyage complet du chantier.

La collectivité mettra en place un nouvel éclairage qui mettra le bâtiment en valeur, le bouton d'alarme incendie, les boîtes aux lettres et la mise en peinture de la rambarde à l'arrière du bâtiment. Enfin, il y a un petit prolongement de gouttière à réaliser sur la façade de la rue de Magstatt. L'échafaudage sera normalement enlevé avant les fêtes.

DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres que la commune a réceptionné un don de 500 € de la part de M. et Mme Guy RISSER. Le Conseil Municipal en prend acte et les remercie chaleureusement.

LOTISSEMENT HELSINGER

A l'exception des cinq terrains réservés, l'ensemble des lots du nouveau lotissement font l'objet désormais d'un permis de construire. La voirie du lotissement rentrera bientôt dans le domaine public.

ENROBES RUE DE FRANKEN

Devant le mauvais état des enrobés de la rue de Franken, Emmanuel Wilhelm, agent des routes de la CEA, explique que la solution réside dans le goudronnage et le gravillonnage de la chaussée. Cela aura un coût, certes, mais ce coût sera moindre par rapport à la réfection totale des enrobés de toute la rue, à laquelle la commune n'échappera pas dans quelques années. Le Conseil en prend acte.

Séance levée à 20 H 30

REUNION DU SIVOM DE WAHLBACH-ZAESSINGUE DU 24.11.2025

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE »
MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA
COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN
RISQUE « PREVOYANCE »**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la mutualité ;
- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- Vu la délibération en date du 04 août 2025 du Comité syndical décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 octobre 2025.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 26 € par mois

Article 4 : d'autoriser le Président à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT POLYVALENT

Monsieur le Président informe que M. Frédéric KRAFFT a le droit à une promotion interne en tant qu'agent de maîtrise.

Pour le nommer à ce grade, une délibération est nécessaire pour créer ce grade.

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent polyvalent des espaces verts relevant des grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, d'agent de maîtrise territorial ou d'agent de maîtrise territorial principal, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minute (soit 35/35^{èmes}), compte tenu des besoins du service.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : À compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent d'agent polyvalent des espaces verts relevant des grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, d'agent de maîtrise territoriale ou d'agent de maîtrise territoriale principal, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minute (soit 35/35èmes), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

PASSATION DE COMMANDEMENT

Vu les délais demandés par le SDIS et l'approche des élections municipales, le Conseil Syndical décidé d'organiser la passation de commandement du chef de corps des Sapeurs Pompiers en 2026.

La séance est levée à 20 h 15.

URBANISME DE L'ANNEE 2025

Permis de Construire :

- M. Raphaël Muller pour une maison individuelle au lotissement Helsinger, lot 21
- M. Chris Holtzer pour une maison individuelle rue de l'église
- M. Antoine Blind pour une maison individuelle au lotissement, lot 14
- M. Xavier Scherrer pour la création d'un garage ossature bois au 6 rue de l'école
- M. Denis Peter pour une maison individuelle au lotissement, lot 23
- Maison Begi pour une maison individuelle au lotissement, lot 24
- M. Bruno Fehr pour la couverture d'une terrasse existante au 39 rue de Wahlbach

Permis de démolition :

- M. Jean-Marc Royal pour la démolition de la maison et de la grange au 9 rue de Magstatt

Les Déclarations Préalables :

- M. Jean-François Roth pour des modifications de façades au 40 rue de Wahlbach
- M. Serge Gunti pour une clôture grillagée au 43 rue de Franken
- Mme Rachel Muller pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 14 rue de l'école
- M. Christian Wilhelm pour la mise en place de panneaux solaires au 12 rue de Wahlbach
- M. Thomas Bernard pour une clôture, une terrasse sur dalle et une piscine au 16 rue de l'école
- La commune de Zaessingue pour l'isolation extérieur du bâtiment de la mairie
- Mme Rachel Goepfert pour un ravalement des façades au 6 rue de Rantzwiler
- M. Joseph Wilhelm pour la mise en place d'une clôture au lotissement, lot 29
- M. Gilles Wilhelm pour une avancée de toit sur bâtiment agricole, lieu-dit « Village »
- Mme Morgane Festor pour une clôture rigide au 12 rue des Prés
- M. Maxime Juy pour une clôture grillagée au 26 rue de Wahlbach
- M. Daniel Schluraff pour la création d'une terrasse couverte au 10 rue de Wahlbach
- M. Yann Bissel pour la mise en place d'une clôture rigide au 11 rue des Prés
- Mme Simone Hodge pour la construction d'une piscine et d'un local technique au 9 rue de l'église
- M. Loïc Winling pour la pose d'une clôture et d'un portillon au 7 rue de l'école
- M. Jean-Marc Frey pour l'installation d'un auvent et création d'une dalle béton au 21 rue de Franken
- M. Guy Golfier pour la mise en place d'un abri de jardin au 10 rue Pasteur
- M. Alexandre Jaegy pour le remplacement des menuiseries de la maison 2 rue de Franken
- Mme Nathalie Brei pour une pergola au 1 rue des Vosges
- M. Oscar Ciandrini pour la pose de panneaux photovoltaïques au 4 impasse des Noyers
- M. Alex Pignalosa pour la mise en place d'un muret et d'une clôture au 13 rue de l'école
- M. Christophe Boeglin pour la pose de panneaux photovoltaïques au 30 rue de Franken

ETAT-CIVIL DE L'ANNEE 2025

Naissances

Le 18 mars 2025 : Nathan, de Alex Pignalosa et Noémie Kessler, 13 rue de l'école

Le 24 avril 2025 : Mélina, de Cyril Specklin et Anaïs Schoffmann, 19A rue de l'église

Le 10 juillet 2025 : Elya, de Yannick Goepfert et Wendy Willman, 9 rue de l'école

Le 27 septembre 2025 : Tiago, de Dylan Da-Silva et Laurine Klauer, 11 rue Pasteur

Le 11 novembre 2025 : Athéna, de Dylan Burrus et de Marion Seng, 6 rue des Chênes



PACS :

Le 25 août 2025 : Dylan Da-Silva avec Laurine Klauer



Mariages

Le 19 avril 2025 : Olivier Coulon avec Laura Spittler

Le 23 août 2025 : David Da Cunha avec Maureen Bittighoffer

Décès

Le 24 février 2025 : Solange Frey née Scholler

Le 1^{er} juillet 2025 : Jean-Paul Spittler

Le 24 juillet 2025 : Borka Machy née Bisercic

Le 21 août 2025 : Marthe Schluraff née Diebolt

Le 7 octobre 2025 : Anne-Marie Montagnani née Koerper



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2026 (75 ans et plus)

88 ans	GUTKNECHT Thérèse	13 rue de Magstatt	le 11 janvier
85 ans	WILHELM Marie-Louise	3 rue des Sapins	le 15 janvier
80 ans	FRIANT Jean-Marie	5 rue des Vosges	le 16 janvier
84 ans	WILHELM Joseph (RISS)	2 rue des Messieurs	le 17 janvier
78 ans	BLOCH Robert	7 rue de Magstatt	le 20 janvier
77 ans	SPITTLER Marie-Claire	42 rue de Wahlbach	le 25 janvier
78 ans	SALEMI Mariette	16 rue de l'église	le 29 janvier
75 ans	HAUGER Francis	7 rue Pasteur	le 30 janvier
94 ans	GUTKNECHT Victor	13 rue de Magstatt	le 11 février
84 ans	BARTOLI Christiane	13 rue de Franken	le 19 février
92 ans	SPITTLER Marie-Thérèse	28 rue de Franken	le 28 février
77 ans	BOEGLIN Jean-Pierre	30 rue de Franken	le 6 mars
78 ans	WILHELM Irène	2 rue des Messieurs	le 19 mars
84 ans	SCHMITT Claire	41 rue de Franken	le 23 mars
89 ans	SCHMITT Henri	41 rue de Franken	le 2 avril
77 ans	FRIANT Maria Luisa	5 rue des Vosges	le 3 avril
81 ans	MARTIN Denise	6 rue Pasteur	le 10 avril
90 ans	RAPP Gérard	35 rue de Wahlbach	le 21 avril
86 ans	FREY Raymonde	19 rue de Franken	le 28 avril
85 ans	BAUMANN Marie-Claire	4 rue de Wahlbach	le 22 juin
85 ans	REMY Marie-Jeanne	6 rue des Vergers	le 22 juin
79 ans	BROSY Pierrette	8 rue de Magstatt	le 29 juin
79 ans	SCHULLER Marinette	12 rue de l'église	le 6 juillet
76 ans	BLOCH Marie-Violette	7 rue de Magstatt	le 22 juillet
81 ans	MARTIN André	6 rue Pasteur	le 28 juillet
79 ans	SCHNEBELEN Irène	16 rue de Franken	le 28 juillet
76 ans	SINNIGER Pierre	26 rue de Franken	le 3 août
76 ans	LIBIS Josiane	9 rue Pasteur	le 29 août
92 ans	MESSMER Ingeburg	35 rue de Franken	le 8 septembre
79 ans	GROH Simone	4 rue des Vergers	le 23 septembre
84 ans	BAUMANN Gérard	4 rue de Wahlbach	le 22 octobre
86 ans	NABOT Monique	38 rue de Wahlbach	le 26 novembre
84 ans	RAPP Irma	35 rue de Wahlbach	le 28 novembre
76 ans	HALM Philippe	21 rue de l'église	le 15 décembre
97 ans	SCHLURAFF Constant	24 rue de Wahlbach	le 23 décembre

LA VIE ASSOCIATIVE



L'année 2025 fut une année riche pour notre association, Début d'année nous avons réaliser notre vente de fromage et notre premier loto des enfants qui a été une très belle réussite. La prochaine édition de celui-ci est déjà prévue en mars prochain !

Les bénéfices de ces manifestations nous ont permis d'offrir les galettes des rois aux élèves de nos deux écoles mais surtout de prendre en charge plus de 50% de la soirée Center Kids.

Cette soirée, complète en quelques jours, nous a d'ailleurs été redemandée et nous avons le plaisir de vous annoncer qu'elle sera reprogrammée le samedi 31 janvier !



Malgré une météo capricieuse notre village d'enfants du marché aux puces de Zaessingue fut également une belle réussite.

Pour bien commencer l'année scolaire un Gouter-Kermesse a été offert aux enfants, plus de 100 personnes étaient présentes et de nombreuses animations ont été proposées.

Pour notre soirée Halloween un concours de déguisements a été organisé pour le plus grand plaisir des petits monstres de Wahlbach / Zaessingue.

Nous avons terminé l'année avec notre vente de couronnes de l'avent et de sapins.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous soutiennent en participant à nos actions ainsi que le SIVOM, le restaurant Au Soleil, les communes de Wahlbach et de Zaessingue.

Nous reservons une surprise de taille aux enfants pour l'été 2026 !

Les bénéfices de nos prochaines manifestations serviront à prendre en charge une partie de celle-ci.

Toutes l'équipe de l'Association Graine de Mômes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous le 17 janvier pour notre vente de fromage.

Association Sports et Loisirs

« Renforcement musculaire »

A partir du 13 janvier 2026, je vous propose une nouvelle séance de renforcement musculaire le mardi soir à 19h, en plus de celle déjà en place le samedi matin de 9h à 10h à Zaessingue.

Les séances sont variées, animées en musique et dans la bonne humeur

Contact : Sylvie MENGIS 07.50.23.97.93

"Projet Ateliers Créatifs"

Pour les débutants ou confirmés, je souhaite mettre en place des ateliers créatifs à thèmes au crochet pour Ados et Adultes.

Contact : Sylvie MENGIS 07.50.23.97.93

Club du 3ème Age de WAHLBACH - ZAESSINGUE

COMMUNIQUE DES SENIORS sur les personnes âgées

La sagesse des aînées

Dans l'ombre douce des ans,
Sous le poids du temps qui passe,
Brille un éclat secret,
Un trésor que l'on embrasse.
Les aînés, ces sages piliers de notre existence,
Qui portent en eux le savoir,
La force et la patience.
Comme des phares dans la nuit,
Leur sagesse nous éclaire.
Leurs yeux ridés reflètent les chemins
parcourus,
Les rires, les pleurs, les épreuves, les combats.
Ils ont vu le monde changer, les saisons se succéder,
Mais leur âme reste immuable, prête à nous guider.



Ils nous enseignent l'art de vivre et avec humilité,
A cultiver les joies simples de la vie.
Ils connaissent le prix des jours qui s'égrènent,
Et nous rappellent que chaque instant est une aubaine.
Ô sagesse des aînés, flambeau dans la nuit,
Guide-nous sur le chemin de la vérité qui luit.
Dans vos paroles empreintes de bon sens,
Réside l'écho d'une vie, d'un amour immense
Et votre présence est un trésor dense.
Vieille est la terre, et pourtant elle nous donne vie.
Vieil est l'amour, et pourtant il nous encourage.
Nous sommes des êtres pleins de savoir,
Diplômés de l'école de la vie,
Où le temps nous a donné un doctorat.
Nous avons gravi l'arbre de la vie,
Cueilli les plus beaux fruits de ses branches.
Ces fruits, ce sont nos enfants,
Que nous avons protégés avec patience.
Et cette patience nous revient en amour.
Ils furent enfants, ils sont hommes, femmes,
Ils deviendront anciens.
Le matin viendra, puis le soir arrivera,
Et eux aussi offriront des conseils.



Jeune, si sur ton chemin tu rencontres
Des êtres à la démarche lente,
Au regard serein et bienveillant,
À la peau ridée, aux mains tremblantes,
Ne les ignore pas, aide-les, protège-les,
Soutiens-les, offre-leur ton amitié,
Ton affection.
Souviens-toi qu'un jour,
Toi aussi, le soir te rejoindra.



Sélectionné et arrangé par
Denise SCHUR



ASSOCIATION DES APICULTEURS D'ALTKIRCH ET ENVIRONS
Siège : 5 rue de l'église – 68130 WAHLBACH

FORMATION EN APICULTURE AMATEUR

Nous avons le plaisir de proposer à toute personne intéressée par les abeilles (apiculture de loisir ou petits producteurs) une formation en apiculture amateur qui débutera vers la mi-mars 2026. Cette formation qui se constitue de modules théoriques et pratiques, vous sera dispensée par des apiculteurs expérimentés.

THEORIE : elle se déroule en principe les vendredis de 19 h à 21 h

Programme : introduction et biologie de l'abeille ; les produits et le fonctionnement de la ruche ; les ennemis et maladies de l'abeille ; les travaux tout au long de l'année.

PRATIQUE : la pratique se déroulera les samedis (suivant calendrier à définir et météo) au rucher de Wahlbach.

Avril : visite de ruches ; intervention de printemps ; **mai** : multiplication des ruches ; **juin** : récolte ; **juillet** : traitement et préparation en vue de l'hivernage ; **septembre** : contrôle des ruches avant l'hiver.

Les élèves qui le souhaitent à l'issue de leur formation, pourront acquérir une ruche qui sera entreposée pendant une année apicole au rucher-école afin de leur permettre de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Frais de formation (inclus support de cours) : 30 € par personne ; 40 € pour une famille ; une adhésion annuelle en qualité de membre actif de l'association (50 €) est demandée (par personne ou par famille).

Renseignements et inscription :

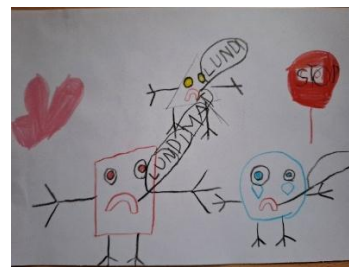
MISSLIN Guillaume au 07.59.58.60.47 ; mail : misslin.guillaume@yahoo.fr

ABT Catherine au 06.45.86.38.00 ; mail : abt.catherine@gmail.com

L'ECOLE

Le 06 novembre 2025, les MATERNELLES disent...





Si des personnes en embêtent une autre de manière répétée, c'est ce qu'on appelle du HARCELEMENT. C'est grave et il faut aussitôt en parler à un adulte si tu es victime ou témoin.

LE REPAS DES AÎNÉS 2025

Le repas annuel des Aînés a eu lieu le 14 décembre dernier à l'Auberge Sundgovienne. Un rendez-vous convivial autour d'un bon repas, dans la joie et la bonne humeur.







LEVÉE DES RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU DES 7 COMMUNES DE SLA

PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité



Le 15 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des restrictions de l'usage de l'eau potable dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

Par arrêté du 15 décembre 2025, le Préfet du Haut-Rhin lève immédiatement l'intégralité des interdictions relatives à la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

Les analyses réalisées par l'ARS Grand Est sur l'eau produite par les puits situés à Saint-Louis Neuweg et désormais filtrée sur charbons actifs ont confirmé que la somme des 20 PFAS contrôlés dans l'eau destinée à la consommation humaine est bien inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre. Dès lors, l'eau du robinet des 7 communes desservies par ce puits (Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf) est propre à la consommation.

Pour rappel, en raison d'un dépassement régulier de la limite de qualité concernant les PFAS réglementés dans l'eau du robinet, le préfet du Haut-Rhin avait interdit, par arrêté du 25 avril 2025, la consommation d'eau du robinet à des fins de boisson et de préparation des biberons, pour les personnes sensibles de 11 communes de Saint-Louis Agglomération (Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf).

L'arrêté prescrivait également la présentation et la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant de rétablir, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, les taux réglementaires dans les 11 communes impactées.

Le 9 septembre 2025, après des travaux de mise en conformité au travers de l'installation d'unités mobiles de traitement, la restriction de consommation avait été levée dans les communes desservies par les puits situés à Bartenheim et Hésingue à savoir : Bartenheim, Hésingue (hors ZI du Liesbach), Kembs et Rosenau.

Désormais, des travaux de pérennisation de la qualité de l'eau sont mis en œuvre sur l'ensemble des puits desservant les communes concernées :

- à moyen terme, avec la construction d'usines de traitement à charbon actif qui seront mises en service en 2027
- à long terme, avec le lancement d'études pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La Préfecture, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, l'ARS Grand Est, la DREAL, et la DDT, restent pleinement mobilisés dans la conduite des travaux de moyen et long terme.

Chronologie des travaux

Durant le mois de juillet 2025, Saint-Louis Agglomération et son contractant Veolia ont installé des unités mobiles de traitement (UMT) sur les zones de captage situées à Bartenheim et à Hésingue. Au cours du mois d'août 2025, des campagnes de tests sur l'eau filtrée au moyen de charbons actifs ont été menées par l'ARS Grand Est et Saint-Louis Agglomération. Les analyses effectuées ont confirmé que la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.

Au mois de novembre 2025, les travaux de préparation, de raccordement et d'adaptation des équipements existants sur la zone de captage située à Saint-Louis se sont achevés. Six unités mobiles de traitement ont été installées sur cette zone. Des campagnes de tests sur l'eau filtrée au moyen de charbons actifs ont été menées par l'ARS Grand Est et Saint-Louis Agglomération. Les analyses effectuées ont confirmé que la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.

Ainsi, à ce jour, la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée aux 11 communes concernées par l'arrêté préfectoral du 25 avril dernier.

En parallèle, des travaux à moyen terme sont menés avec la construction d'usines de traitement pérennes dotées de centrales à charbon actif, sur les mêmes sites. Les études sont en cours de finalisation pour un démarrage de la construction de ces ouvrages courant 2026 et une mise en service en 2027.

En complément et à plus long terme, Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lancera en 2026 son schéma directeur d'eau potable afin d'étudier la sécurisation du territoire en eau potable, en complément des dispositifs déjà engagés.

Des investigations conduites dans le cadre du comité de suivi sont en cours pour connaître l'origine de la contamination et définir, le cas échéant, les mesures de maîtrise. Elles incluent des campagnes de mesures sur les piézomètres existants, des prélèvements sur les bassins de stockage des eaux pluviales, l'analyse de l'historique d'usage de mousses anti-incendie sur la plateforme aéroportuaire et chez les industriels, ainsi que des actions complémentaires (piézomètres, carottages). Les résultats seront disponibles dans les prochains mois.

Coûts et financement des travaux

Coûts estimés :

- Unités mobiles de traitement : 6 500 000 € HT
- Construction des stations de traitement : coût pouvant aller jusqu'à 13 500 000 € HT
- Exploitation des stations de traitement : 600 000 € HT par an

En l'état actuel, des financements extérieurs sont prévus :

- L'État, au titre de sa mission de cohésion des territoires et de soutien aux collectivités (via notamment le Fonds National d'Aménagement Des Territoires - FNADT) : 500 000 € et à travers l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de ses missions de soutien à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à la lutte contre les pollutions pour un montant de 1 500 000 €
- L'EuroAirport, dans le cadre d'une démarche partenariale et responsable, apportera une contribution correspondant à 50 % des coûts d'investissement dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros.
- La Région Grand Est subventionnera les investissements à hauteur de 250 000 €.

Saint-Louis Agglomération continue le tour de table pour trouver de nouveaux cofinanceurs. La Banque des territoires a été consultée pour une souscription d'un Aqua Prêt caractérisé par un taux lié à celui du livret A et une très longue durée.

Saint-Louis Agglomération, en tant que personne morale responsable de la production et de la distribution de l'eau, assurera la maîtrise d'ouvrage des projets et contribuera à l'équilibre financier de l'opération.

La question du prix de l'eau sera discutée dans les années à venir pour garantir la pérennité du service public.

EN BREF.....



Elections municipales en 2026 et inscription sur les listes électorales :

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale si ce n'est pas encore fait : par internet, inscription en ligne :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 3 février 2026

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune, avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin, jouir de vos droits civiques et politiques, être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne et inscrit sur la liste électorale complémentaire.

Le jour du vote, vous devrez présenter une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport, carte électorale) et originale (pas de photo ou de photocopie). Si vous n'avez pas reçu votre carte électorale, vous pourrez tout de même voter avec votre pièce d'identité

Attention : nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants !

En application de la loi du 21 mai 2025, les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.



Dons de sang :

- Le 11 février 2026 à Zaessingue
- Le 4 mai 2026 à Magstatt-le-Bas
- Le 4 août 2026 à Magstatt-le-Haut
- Le 1er octobre 2026 à Rantzwiller
- Le 16 décembre 2026 à Koetzingue

Cette année, prenez la résolution qui va sauver des vies : le don de sang.

Les premiers mois de l'année sont souvent compliqués pour les réserves de sang : épidémies hivernales, vacances d'hiver... les donateurs sont moins présents sur les lieux de don.

Or, il est important de se mobiliser toute l'année pour pouvoir répondre aux besoins de malades qui sont constants : 10000 dons sont nécessaires chaque jour en France.

Cet hiver, réchauffez votre cœur et celui des malades en donnant votre sang.



Calendrier de collecte des ordures ménagères en 2026 :

2026 ZAESSINGUE



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Jour de collecte

JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
1 Jan Jour de l'an	1 Dim	1 Dim	1 Mar	1 Ven Fête du travail	1 Lun	1 Mar	1 Dim	1 Ven	1 Ven	1 Dim Toussaint	1 Mar
2 Ven	2 Lun	2 Lun	2 Jeu 14	2 Sam	2 Mar 23	2 Jeu	2 Dim	2 Sam 36	2 Ven	2 Lun	2 Mar 49
3 Sam	3 Mar 06	3 Mar 07	3 Ven Vendredi Saint	3 Dim	3 Mer	3 Ven	3 Lun	3 Jeu	3 Dim	3 Mar	3 Jeu
4 Dim	4 Mer	4 Mer 10	4 Sam	4 Lun	4 Jeu	4 Sam	4 Ven 32	4 Ven	4 Dim	4 Mar 45	4 Ven
5 Lun	5 Jeu	5 Jeu	5 Dim Pâques	5 Mer	5 Ven 19	5 Dim	5 Sam	5 Lun	5 Lun	5 Mer	5 Dim
6 Mar 02	6 Ven	6 Ven	6 Lun Lundi de Pâques	6 Mer	6 Sam	6 Jeu	6 Dim	6 Mer	6 Mar 41	6 Ven	6 Dim
7 Mer	7 Dim	7 Dim	7 Jeu	7 Sam	7 Ven	7 Dim 28	7 Lun	7 Mer	7 Mar	7 Dim	7 Lun
8 Jeu	8 Dim	8 Dim	8 Mer	8 Ven Victoire 1945	8 Lun	8 Mar	8 Dim	8 Mer	8 Mer	8 Dim	8 Jeu
9 Ven	9 Lun	9 Lun	9 Jeu	9 Sam	9 Mer	9 Ven	9 Dim	9 Lun	9 Ven	9 Mar	9 Mer
10 Sam	10 Mar	10 Mar	10 Ven	10 Dim	10 Ven	10 Lun	10 Mer	10 Jeu	10 Dim	10 Mer	10 Dim
11 Dim	11 Mer	11 Mer	11 Sam	11 Lun	11 Mer	11 Dim	11 Lun	11 Mer	11 Ven	11 Dim	11 Lun
12 Lun	12 Jeu	12 Jeu	12 Dim	12 Mer	12 Ven 24	12 Dim	12 Lun	12 Mer	12 Lun	12 Mer	12 Dim
13 Mar	13 Ven	13 Ven	13 Lun	13 Mer	13 Sam	13 Lun	13 Jeu	13 Dim	13 Mer	13 Ven	13 Dim
14 Jeu	14 Sam	14 Sam	14 Mer 46	14 Ven Ascension	14 Dim	14 Ven Fête nationale	14 Ven	14 Lun	14 Mer 42	14 Dim	14 Lun
15 Mer	15 Dim	15 Dim	15 Jeu	15 Lun	15 Mer	15 Lun	15 Mer	15 Dim	15 Mer	15 Dim	15 Mer
16 Ven	16 Lun	16 Lun	16 Mer	16 Sam	16 Ven	16 Mer	16 Dim	16 Mer	16 Ven	16 Lun	16 Mer 51
17 Sam	17 Mar 08	17 Mar 09	17 Ven	17 Dim	17 Mer	17 Ven	17 Dim	17 Jeu	17 Sam	17 Mer	17 Dim
18 Dim	18 Mer	18 Mer	18 Lun	18 Jeu	18 Lun	18 Sam	18 Mer	18 Ven	18 Dim	18 Mer	18 Ven
19 Lun	19 Jeu	19 Jeu	19 Dim	19 Mer	19 Ven 21	19 Dim	19 Lun	19 Mer	19 Lun	19 Mer	19 Dim
20 Mar 04	20 Ven	20 Ven	20 Lun	20 Mer	20 Sam	20 Lun	20 Mer	20 Dim	20 Mer	20 Dim	20 Lun
21 Mer	21 Dim	21 Dim	21 Jeu	21 Lun	21 Mer	21 Ven	21 Dim	21 Lun	21 Mer	21 Dim	21 Mer
22 Jeu	22 Lun	22 Lun	22 Mer	22 Ven	22 Dim	22 Lun	22 Mer	22 Dim	22 Mer	22 Dim	22 Mer
23 Ven	23 Mar	23 Mar	23 Lun	23 Mer	23 Sam	23 Lun	23 Mer	23 Dim	23 Ven	23 Lun	23 Dim
24 Sam	24 Jeu	24 Jeu	24 Mer 48	24 Ven	24 Dim 26	24 Ven	24 Lun	24 Mer	24 Lun	24 Mer	24 Dim
25 Dim	25 Mer	25 Mer	25 Lun	25 Mer	25 Ven	25 Lun	25 Mer	25 Dim	25 Mer	25 Dim	25 Ven
26 Lun	26 Dim	26 Dim	26 Jeu	26 Lun	26 Mer	26 Ven	26 Dim	26 Mer	26 Lun	26 Dim	26 Lun
27 Mar	27 Lun	27 Lun	27 Mer	27 Ven	27 Dim	27 Lun	27 Mer	27 Dim	27 Mer	27 Dim	27 Lun
28 Jeu	28 Mar	28 Mar	28 Lun	28 Mer	28 Sam	28 Lun	28 Mer	28 Dim	28 Lun	28 Mer	28 Lun
29 Mer	29 Dim	29 Dim	29 Jeu	29 Lun	29 Mer	29 Ven	29 Dim	29 Lun	29 Mer	29 Dim	29 Mer
30 Ven	30 Lun	30 Lun	30 Mer	30 Ven	30 Dim	30 Lun	30 Mer	30 Dim	30 Ven	30 Lun	30 Mer
31 Dim	31 Mar 05	31 Mar 13	31 Mer 43	31 Dim	31 Ven 27	31 Lun	31 Mer	31 Dim	31 Dim	31 Lun	31 Mer



Opération « brioches » 2025

Votre solidarité et votre générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes en situation de handicap de l'APEI de Hirsingue. 877 € ont été récoltés dans notre village. Merci à tous.

Un remerciement en particulier envers nos bénévoles : Annette, Monika, Lucienne et Laurence qui se sont mobilisées pour vous proposer les brioches.



Marché aux puces 2026 : le 3 mai 2026

Un marché aux puces se tiendra dans les rues du village le dimanche 3 mai 2026. Il sera organisé par différentes associations, dont l'amicale des Pompiers de Wahlbach-Zaessingue, le club du 3^{ème} Age, l'A.S.L. et l'association Graine de Mômes.



Règlement en matière d'urbanisme

Il est rappelé aux habitants de Zaessingue que tout projet d'urbanisme (clôture, mur, ravalement, extension, abri de jardin, piscine...) doit faire l'objet d'une demande préalable à la mairie (permis de construire ou déclaration préalable - en fonction du projet)

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Zaessingue est téléchargeable sur le site de la commune : www.zaessingue.fr



Déclaration d'arrivée dans la commune

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter à la Mairie de notre commune. Cette démarche, vivement conseillée, permettra à la secrétaire de vous proposer l'inscription sur la liste électorale, de prévoir les effectifs scolaires, etc.... Merci de déclarer votre départ si vous quittez la commune.



Recensement des jeunes à 16 ans

Vous allez avoir 16 ans en 2026 ? N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie. Cette démarche est indispensable et vous donne des droits. L'attestation de recensement est exigée pour le passage des examens, des concours et du permis de conduire, etc...Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

MON PARCOURS JDC

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

J'AI 16 ANS

- Je me fais recenser auprès de la mairie de mon domicile.
- Je déclare ma **double-nationalité** éventuelle.
- Je donne une adresse mail valide et postale complète.
- Je conserve mon attestation de recensement jusqu'à mes 18 ans.
- **J'attends** de recevoir le mail m'invitant à créer mon compte **Défense+**
- Je signale au CSNJ si je déménage.

J'AI 17 ANS

- Je suis convoqué au cours du **trimestre de mes 17 ans**.
- Je reçois ma convocation par courrier ou sur mon compte **Défense+** si je l'ai créé.
- Je fais ma JDC.
- Jusqu'à mes 25 ans, je conserve mon Certificat Individuel de Participation à la JDC (CIP) et je signale tout changement de situation au CSNJ.

JE SOUHAITE

- Changer la date de ma JDC / déclarer un changement d'adresse.
- Demander un duplicata de mon CIP ou de mon attestation de recensement.
- Demander un renseignement.



- J'ai une double nationalité **ET** j'ai reçu une lettre de convention.



Ramonage des conduits de chauffage

Le règlement sanitaire départemental prévoit une obligation de ramonage deux fois par an. (Une seule fois en de cas de recours à un combustible gazeux).

Ce ramonage doit être réalisé par une entreprise qualifiée qui doit remettre un certificat de ramonage à l'occupant ou au propriétaire. Ce document atteste que le ramonage a bien été effectué et sera demandé par l'assurance en cas de sinistre.



Alerte au monoxyde de carbone : un gaz toxique invisible, inodore, non-irritant et mortel !

Chaque année, des personnes se retrouvent à l'hôpital pour un empoisonnement au monoxyde de carbone. Rappelons les bons gestes pour éviter l'accident : respecter le mode d'emploi des appareils de chauffage, entretenir avant l'hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation..., aérer au moins 10 minutes chaque jour.



Petite information d'une vendeuse indépendante à domicile :

Vente d'articles pour chiens et chats.

Pour passer commande :

* Organisation d'un atelier, l'hôte/l'hôtesse d'un jour invite des proches à sa résidence puis le jour J la réunion peut commencer en présence de sa VDI qui dans un premier temps présentera les différents articles du catalogue puis dans un second temps possibilité de passer commande.

Les ateliers peuvent également être organisés en visio.

* Même si l'organisation d'atelier à domicile reste l'activité principale, il est également possible de passer commande seul/seule en me contactant par téléphone ou email.

Gaisser Gillian

06 28 60 52 58

vdigg.kobaka@gmail.com

Rosenau 68128

Horaires : Lundi au Mercredi 8H à 17H

Retrouvez moi sur Facebook, Instagram, LinkedIn, Threads, Viadeo, WhatsApp
(Nom de la page : Kobaka Gaisser Gillian Les aventures d'une VDI)



La Brigade Verte communique :



Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ... plus particulièrement de l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2023 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin.

Cet arrêté préfectoral, qui prend en compte le contexte de sécheresse à répétition, a permis de mettre à jour les conditions d'usage du feu dans les milieux forestiers et agricoles, actuellement encadré par le code forestier et deux anciens arrêtés préfectoraux de 1977 et 1997.

Nous allons vous informer de manière succincte des interdictions, autorisations et dérogations de cet arrêté.



Les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts, paysagistes et producteurs de bio déchets, ont interdiction d'effectuer des brûlages à l'air libre ou dans les incinérateurs de déchets verts issus des parcs, jardins et espaces verts.

Il est conseillé de valoriser tous les déchets végétaux comme le broyage, le compostage ou la valorisation énergétique.

Cet arrêté met en avant deux périodes distinctes où des dérogations sont possibles en fonction de certaines activités forestières ou agricoles:



Du 15 mars au 30 septembre : Interdiction d'allumer ou porter un feu, de fumer dans les bois et forêt et à moins de 200 mètres de ceux-ci. Ainsi que les barbecues devant les abris et chalets forestiers.



Du 01 octobre au 14 mars sont autorisés les feux de végétaux issus de la gestion forestière par les propriétaires et ayants droits, les résidus de cultures issus des activités agricoles, sous surveillance de 07h à 16h.

Des dérogations sont données aux apiculteurs, pour le brûlage des plantes invasives, lanternes volantes et feu dit « festif » par les administrations.

Sanctions :



- Auteurs de feux responsables sur le plan civil et pénal, même lorsque les feux sont autorisés
- Non-respect pour les activités forestières : amende de 4^{ème} classe (code forestier)
- Non-respect du brûlage des déchets verts produits par les particuliers ou les collectivités locales : amende de 3^{ème} classe (code de la santé publique)
- Non-respect de l'interdiction de brûlage de déchets végétaux par les entreprises d'espaces verts et paysagistes : Délit – 2 ans de prison et 75 000€ d'amende (code de l'environnement)

Interdiction toute l'année pour les places de feux au sol dans les bois, forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci, landes et chaumes. (135€ Code Forestier)

Pour plus d'informations : **Brigade Verte** (7j/7)

standard 03.89.74.84.04

mail contact@brigade-verte.fr

site internet www.brigade-verte.fr



La chasse :

La Chasse

Indispensable à la survie de l'Homme pendant des millénaires, la chasse est aujourd'hui un loisir pour plus d'un million de passionnés en France. Elle joue un rôle essentiel dans la préservation des équilibres entre faune sauvage, milieux naturels et activités humaines

Que signifie l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ?

Ce concept vise à concilier :

- la présence durable d'une faune sauvage, riche et diversifiée
- la rentabilité et la pérennité économique des activités agricoles et sylvicoles.



Afin d'éviter que les animaux ne menacent les activités anthropiques ou ne fragilisent la végétation locale, il est nécessaire de surveiller leur effectif et, le cas échéant, de prélever leur nombre jugé excédentaire.

Mais attention, cela ne se fait pas n'importe comment. Un plan de chasse individuel, qui détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur un territoire, est instauré en fonction de la capacité d'accueil du milieu, la pyramide des âges et le ratio mâles/femelles des populations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de non réalisation du minimum du plan de chasse, le chasseur s'expose à une amende de 1 500 euros (jusqu'à 7 500 € pour une association de chasse).

Les dégâts de gibier aux cultures sont payés par le chasseur aux agriculteurs concernés.

Chaque année, les locations de chasse amènent plus de 6,5 millions d'euros aux communes qui reversent les loyers aux propriétaires fonciers ou notamment à la caisse assurance accidents agricoles.



Les différents modes de chasse dans le Haut-Rhin

- **Chasse en battue** : A l'automne et en hiver, les traqueurs souvent accompagnés de chiens rabattent le gibier vers des lignes de chasseurs postés. Ce mode de chasse est le plus répandu dans le Haut-Rhin.
- **Chasse à l'approche** : Elle consiste en une marche lente et silencieuse, accompagnée de fréquents arrêts pour regarder et écouter. Marcher contre la direction du vent est essentiel et l'utilisation du relief et de la végétation permet de se fondre dans le paysage.
- **Chasse à l'affût** : C'est une méthode de chasse statique : le chasseur attend le passage du gibier, posté au sol ou dans un mirador. Une totale discrétion est de mise, comme pour l'approche.
- **Chasse devant soi** : Chasse silencieuse, elle consiste à marcher avec un chien devant soi et vise principalement le petit gibier. Elle s'effectue en petit groupe, seul ou à deux, souvent à l'aide d'un chien pour figer, lever ou débusquer le gibier.
- **Chasse à l'arc** : Autorisée depuis 1995, cette chasse silencieuse particulièrement exigeante demande une connaissance parfaite du milieu et des animaux. C'est en effet généralement à 15 mètres qu'il faut approcher le gibier pour lui décocher une flèche à coup sûr.

La sécurité, une priorité

Les chasseurs sont formés à des règles strictes :

- Identification obligatoire de l'animal avant le tir ;
- Tir dirigé dos aux habitations et aux routes, dans le respect d'un angle de sécurité de 30° ;
- Distance de tir limitée pour garantir un impact au sol, sans ricochet.



Les missions de la Fédération des Chasseurs

Fédérer & communiquer

Promotion et défense de la chasse, de la faune sauvage et de ses habitats
Communication auprès du public et des institutions
Veille juridique

Organiser & gérer

Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
Gestion des permis de chasser
Mise en oeuvre des plans de chasse annuels

Former & sensibiliser

Formation des chasseurs : permis, sécurité, piégeage, hygiène de la venaison, aménagement du milieu
Sensibilisation du public, animations scolaires, conférences, expositions, sentiers pédagogiques

Protéger & aménager

Suivi scientifique et sanitaire de la faune
Aménagements favorisant la biodiversité : haies, murets, nichoirs, semis mellifères
Translocation d'espèces en danger, avec interdiction de tir
Lutte contre le braconnage



Ce document vous a été présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, agréée association de protection de l'environnement.

© FOCER (2025)



Magie de Noël chez Kerstin et Wolfgang :

MAGIE DE NOEL, tel était l'intitulé de l'invitation que nous avons eu ainsi que de nombreux voisins et amis.

C'est ainsi dans la magie de Noël que nous ont accueillis Wolfgang et Kerstin au 2 rue des Chênes, autour de belles décorations de Noël (fabriquées par lui-même) et son Glühwein (vin chaud), de bonnes victuailles et de magnifiques braseros.

Le temps d'échanger pour certains, de faire connaissance pour d'autres et de s'amuser en jouant pour les plus petits. Bravo et un grand merci pour cette belle initiative !

Laurence GUERRA



NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15

POLICE 17

Mairie de Zaessingue

03.89.07.87.67

mairie@zaessingue.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous le lundi, le mardi et le jeudi

SIVOM de Wahlbach-Zaessingue	03.89.07.87.59	mairie@wahlbach.fr
Ecole de Zaessingue	03.89.40.42.20	
Ecole de Wahlbach	03.89.07.44.89	
Périscolaire de Magstatt-le-Haut	03.89.81.59.90	
Collège F. Dolto Sierentz	03.89.81.51.30	
Collège L. Herr Altkirch	03.89.08.97.28	
Lycée JJ. Henner Altkirch	03.89.07.57.07	
SIAS d'Altkirch	03.89.08.32.12	
Gendarmerie de Sierentz	03.89.81.53.11	
Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	03.89.70.90.70	www.agglo-saint-louis.fr
Relais des Assistantes maternelles Sierentz	03.89.28.59.14	
Crèche « Les Lucioles » Sierentz	03.89.26.26.29	
Assistante sociale Sierentz	03.89.89.71.00	
Médiathèque intercommunale de Sierentz	03.89.83.83.20	
Service de Gestion Comptable de Mulhouse	03.89.42.24.35	
Sous-Préfecture de Mulhouse	03.89.33.45.45	
Préfecture de Colmar	03.89.29.20.00	
Brigade Verte Soultz	03.89.74.84.04	
Centre de soins de Bartenheim	03.89.68.30.46	
Hôpital de Sierentz	03.89.26.60.00	
Hôpital Saint-Morand Altkirch	03.89.08.30.30	
Clinique des Trois Frontières Saint-Louis	0.826.30.37.37	
Centre hospitalier de Mulhouse	03.89.64.64.64	
S.P.A. Mulhouse	03.89.33.19.50	
Presbytère de Sierentz	03.89.81.54.20	
(5 rue Poincaré 68510 Sierentz)		